

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Compte-tenu de l'épidémie du Coronavirus, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Fêtes avec une limitation des personnes présentes.

Etaient Présents : M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Yvan LEROY, Mme Sonia LACAS, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, Mme Chloé NAVARRO, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Marie CAVÉ, M. Olivier BRANLE, Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Philippe ROCHE, Mme Annie TRUVELOT, M. Michel CHENOUARD.

**Absents excusés : M. David PERNIN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre FONDRILLE
Madame Hélène DESCARREGA**

Madame Chloé NAVARRO a été élue secrétaire de séance.

Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 15 avril 2020 et le 08 janvier 2021.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

ACHAT D'ORDINATEURS POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer les ordinateurs de la mairie (3 postes) et présentent 2 devis suivants :

- Société ADICO pour un montant de 5 685.25 € H.T. soit 6 822.30 € T.T.C.
- Société A3SYS pour un montant de 6 478.20 € H.T. soit 7 773.84 € T.T.C.

Ces montants indiqués comprennent la fourniture du matériel (ordinateurs et onduleurs), les frais d'installation, la garantie, mais aussi de nombreux logiciels nécessaires au bon fonctionnement des services de la mairie.

La Société A3SYS assure la maintenance de nos appareils actuellement ainsi que des interventions à distance et a mis en place un système de sauvegarde tous les jours afin de ne pas perdre nos données.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord, et décide de retenir le devis de la Société A3SYS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

CONTRAT AIDÉ EN VUE D'UN REMPLACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose que la commune a actuellement 2 agents techniques à temps plein pour l'entretien de la commune.

Un des agents a demandé une mise à disposition à hauteur de 21 heures par semaine au profit d'une autre commune pour une éventuelle embauche définitive par cette dernière.

Compte-tenu de cette situation, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent technique à raison de 21 heures ou 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} février, dans le cadre d'un contrat aidé (50% du salaire pour 20 heures de travail).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour la création d'un poste sur la base de 21 heures par semaine et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

RÉFECTION CHEMIN DES VIGNES

Monsieur le Maire expose qu'en 2019, la commune avait demandé à la Communauté de Communes de refaire l'intégralité de la chaussée du chemin des Vignes.

Compte-tenu du montant des travaux, la Communauté de Communes avait accepté la réalisation de ces travaux en 2 temps.

Au titre des travaux de 2021, la Communauté de Communes propose de réaliser la phase 2 desdits travaux dont le coût est de 35 668.90€ H.T. soit 42 802.68€ T.T.C.

En application des conditions prévues dans le règlement de voiries de la Communauté de Communes, ces travaux font l'objet d'une participation à hauteur de 19 251.49€ H.T. soit un montant total de 23 101.79€ T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil valide cette proposition qui sera inscrite au budget 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à ces travaux.

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VEXIN NORMAND

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance 2020/2026 approuvé par la Communauté de Communes du 17 décembre 2020 qui était un nouvel outil juridique possible à mettre en place afin de rappeler des valeurs fortes au sein d'un territoire communautaire.

En validant celui-ci, la Communauté de Communes et ses communes membres marquent leur attachement à définir, rappeler et mettre en œuvre une gouvernance qui puisse garantir la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel tout en réaffirmant des principes et des valeurs forts appliqués au sein du Vexin Normand, à savoir :

- La solidarité
- L'équité
- La subsidiarité
- La proximité
- La démocratie participative
- Le développement durable

Conformément à la Loi n°2019-1461 du 27/12/2019 codifiée à l'article L 5211-11-2 du CGCT, Nous devons émettre un avis via une délibération de notre Conseil Municipal pour ce pacte.

A l'unanimité, le conseil valide ce pacte.

La séance est levée à 21H45.